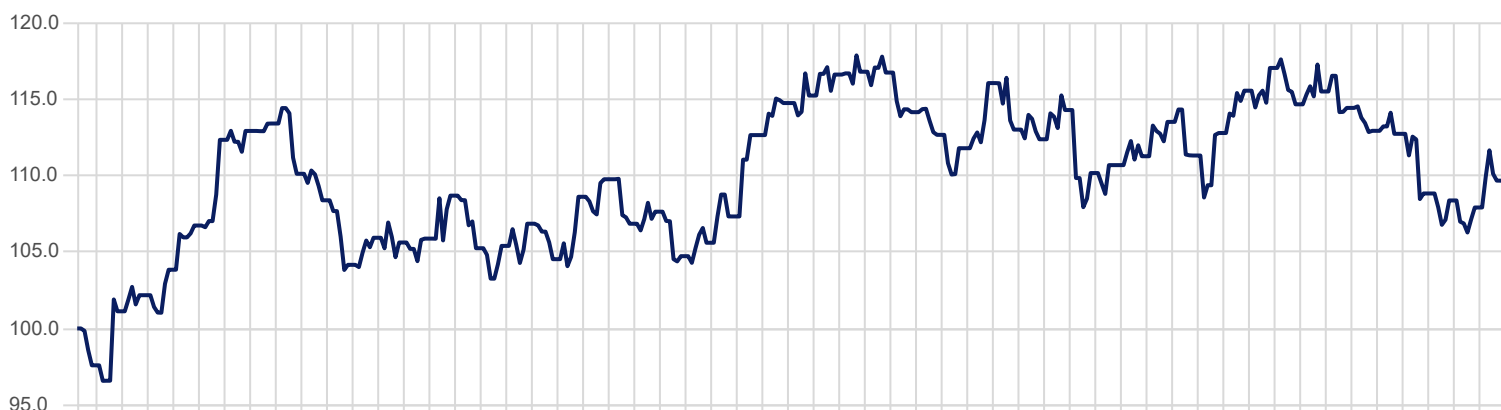


ENERGY TRANSITION FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

VNI depuis la constitution

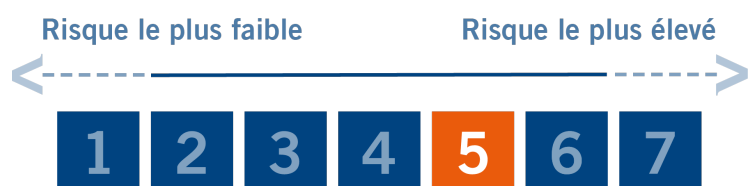


Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Indicateur de risque et de rendement

Rendements en % par année civile



	YTD
	-3.30

Rendements en %

	YTD	1 an
	-3.30	—

L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS, en fonction des fluctuations de valeur enregistrées au cours des cinq dernières années (ou en fonction des données du fonds sous-jacent si le fonds existe depuis moins de cinq ans).

Autres risques qui ne sont pas suffisamment représentés dans l'indicateur de risque et de rendement :

- Le risque de change provient du fait que les placements du fonds sous-jacent peuvent être exécutés tant en euros qu'en devises étrangères.
- La valeur des placements en obligations réalisés par le fonds (sous-jacent) peut connaître des variations inverses aux variations des taux d'intérêt.

Vous trouverez un récapitulatif complet des risques dans le prospectus du fonds sous-jacent.

Le fonds d'assurance Energy Transition Fund ne dispose que d'informations limitées par rapport aux rendements obtenus, ceci grâce à sa création récente.

L'annexe de ce factsheet montre donc l'historique de performance du fonds sous-jacent à 100 % KBI Global Energy Transition D EUR.

Attention : Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI ne tiennent pas compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, ni des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

ENERGY TRANSITION FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

Données clés

Date de constitution	11/6/2023
ISIN	BE6346529132
Devise de référence	Euro
Valeur unitaire	27.25
Catégorie	Fonds actions
Frais de gestion	1,25%

Données clés du fonds sous-jacent

Nom du fonds	KBI Global Energy Transition D EUR
Date de constitution	9/23/2009
Gestionnaire	KBI Global Investors Ltd
Région d'investissement	Global
Notation Morningstar	★★★★
EU SFDR Fund type (Article 8 or Article 9)	Article 8
Volatilité	23.19

C'est sur le fonds sous-jacent qu'a été calculée la volatilité indiquée, sur une période de 3 ans, 5 ans ou depuis le lancement du fonds sous-jacent.

Politique de placement

Actuellement, l' Energy Transition Fund investit à 100% dans KBI Global Energy Transition D EUR, géré par KBI Global Investors Limited (Amundi Ireland Limited) (ISIN: IE00B4R1TM89).

L'objectif du fonds sous-jacent (ci-après " le compartiment ") est de chercher à maximiser le rendement pour ses actionnaires en investissant principalement dans des actions de sociétés internationales actives dans le secteur de la transition énergétique. Ce compartiment s'adresse aux investisseurs qui sont prêts à prendre un risque relativement élevé de perte de leur capital initial pour obtenir des rendements potentiels plus élevés, et qui ont l'intention de rester investis pendant au moins huit ans. Il est destiné à faire partie d'un portefeuille d'investissement (fonds satellite).

Le compartiment permet au gestionnaire de faire des choix discrétionnaires quant aux investissements à détenir. Ces décisions d'investissement sont toujours prises dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement du compartiment. Le compartiment est considéré comme géré activement par rapport à l'indice Wilderhill New Energy Global Innovation car il utilise l'indice pour comparer sa performance. Toutefois, l'indice n'est pas utilisé pour déterminer la composition du portefeuille ou comme objectif de performance et le compartiment peut être entièrement investi dans des titres qui ne font pas partie de l'indice.

La durabilité du compartiment

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR et, bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, il contient une proportion minimale d'investissements durables. Le pourcentage d'investissements durables est de 50 %.

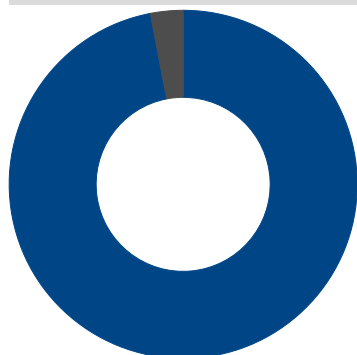
ENERGY TRANSITION FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

Composition du fonds

Ce fonds investit dans un ou plusieurs OPC sous-jacents. L'allocation d'actifs de ces OPC est présentée pour chaque catégorie d'actifs.

Allocation d'actifs

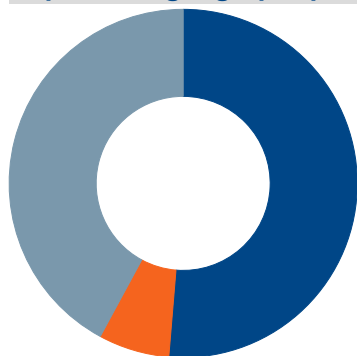


Catégorie	%
• Actions	97.0
• Placements alternatifs	3.0
• Obligations	0.0
• Liquidités	0.0

Top 10

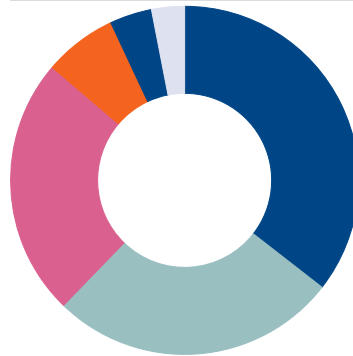
Titre	%
ASML Holding NV	5.63
First Solar Inc	5.42
RWE AG Class A	4.55
Vestas Wind Systems AS	3.97
NXP Semiconductors NV	3.33
ON Semiconductor Corp	3.17
Ormat Technologies Inc	3.11
Cadence Design Systems Inc	3.08
Greencoat Renewables	3.03
Arcadium Lithium PLC	2.98

Répartition géographique des actions



Région	%
• Amérique	51.3
• Asie	6.6
• Europe	42.1

Répartition sectorielle des actions



Secteur	%
• Technologie	35.5
• Industrie	26.7
• Utilities	24.0
• Consomptiediensten	6.8
• Basic Materials	3.9
• Other	3.1

Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium.

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser :

- en premier lieu : au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ;
- en deuxième instance, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Glossaire

OPC : les organismes de placements collectifs, en abrégé OPC, comprennent : les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds communs de placement et les sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF).

Volatilité : la notion de volatilité désigne l'ampleur des variations du cours du fonds de placement. Une volatilité élevée signifie que la probabilité que le cours du fonds de placement augmente ou baisse sensiblement pendant une période relativement courte est plutôt élevée. La volatilité est déterminée au moyen de l'écart-type.

Morningstar calcule l'écart-type à l'aide des returns mensuels des cinq dernières années, ou depuis le lancement du fonds. L'écart-type est déterminé en appliquant la formule standard de calcul de l'écart-type ramenée à une période d'un an. Dans ce cas, cette formule mesure la répartition des rendements par rapport au rendement moyen. Si le rendement moyen est de 5% et l'écart-type de 10%, le rendement se situera entre -15% et 25% (plus et moins deux écarts-types) dans 95% des cas.

Rendement YTD : le rendement YTD (= year-to-date) correspond au rendement du fonds depuis le début de l'année en cours.

ENERGY TRANSITION FUND : ANALYSE DE DURABILITÉ

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

Intégration de critères de durabilité dans le processus d'investissement

Pour atteindre son objectif, le compartiment investira dans des actions et /ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés et sélectionnés sur base du respect de critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).

Les critères auxquels les sociétés doivent satisfaire pour constituer l'univers d'investissement sont déterminés sur base d'une recherche externe indépendante et sont liés au respect des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).

Sur base d'une recherche externe indépendante et interne, les sociétés qui ne sont pas en conformité avec le Pacte Mondial et qui pourraient faire face à des allégations « majeures » sur différents thèmes comme l'éthique des affaires, les incidents clients, la gestion de la chaîne de sous-traitance ou la gouvernance d'entreprise sont exclues de l'univers d'investissement éligibles.

Les investissements en valeurs dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel sont exclus.

Morningstar Sustainability score

Sustainability Rating



Corporate Sustainability Contribution Sovereign Sustainability Contribution

100%

0%

Relative to Category

Sustainable Investment

Energy Sector Equity

Yes

Current Sustainability Scores based on 97% of corporate AUM and - of sovereign AUM. Sustainability Score and Rating as of 10/31/2024. Portfolio as of 10/31/2024. Sustainalytics provides issuer-level ESG Risk analysis used in the calculation of Morningstar's Sustainability Scores. Sustainable Investment mandate information is derived from the fund prospectus.

Score de risque de durabilité

Portfolio Date: 10/31/2024 Global Category: Energy Sector Equity

Corporate Sustainability Score



Sovereign Sustainability Score

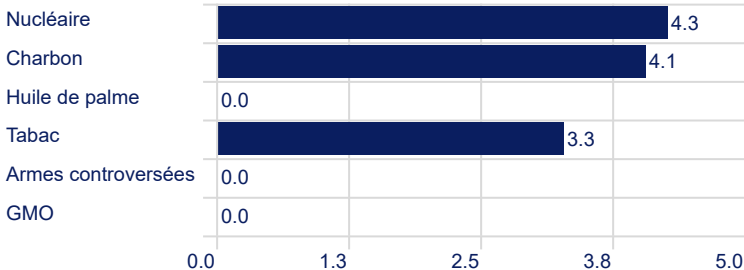


Score de risque de durabilité - explication

Un score inférieur indique un risque ESG plus faible ou, en d'autres termes, une exposition moindre aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui représentent un risque financier significatif.

- 0-10: risque négligeable
- 10-20: faible risque
- 20-30: risque moyen
- 30-40: risque élevé
- 40+: risque extrême

Investissements controversés (%)



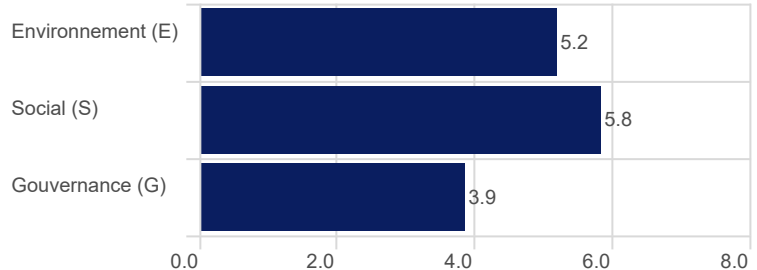
Investissements dans les énergies fossiles

Historical Fossil Fuel Involvement



Le pourcentage de l'actif du fonds impliqué dans les énergies fossiles. Les entreprises qui tirent au moins 5% des revenus totaux de l'extraction de charbon thermique, de la production de charbon thermique, de la production et de la production de pétrole et de gaz sont incluses. Les entreprises qui réalisent au moins 50% de leurs ventes de produits et services pétroliers et gaziers sont également incluses.

ESG Score de risque



ESG Score de risque - explication

Les scores de risque ESG mesurent la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise peut être mise en danger en raison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le risque présenté représente l'exposition à des risques non gérés, compte tenu de la gestion de ces risques par une entreprise.

Les scores de risque sont indiqués par un nombre compris entre 0 et 100, bien que la plupart des scores soient compris entre 0 et 25.

ANNEX AU FACTSHEET : ENERGY TRANSITION FUND

Fiche mensuelle | Return Date: 11/30/2024

Le fonds d'assurance Energy Transition Fund ne dispose que d'informations limitées par rapport aux rendements obtenus, ceci grâce à sa création récente.

L'annexe de ce factsheet montre donc l'historique de performance du fonds sous-jacent à 100 % KBI Global Energy Transition D EUR.

Attention : Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI ne tiennent pas compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, ni des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

VNI depuis la constitution (fonds sous-jacent KBI Global Energy Transition D EUR)



Rendements en % par année civile (fonds sous-jacent KBI Global Energy Transition D EUR)

YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018
-1.88	1.52	-1.79	26.75	49.49	42.75	-7.37

Rendements en % (fonds sous-jacent KBI Global Energy Transition D EUR)

YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-1.88	8.21	-0.79	13.80	10.91